
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 juin 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe - Développement et affaires institutionnelles
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Maude Thérroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité
Alexandre Devaux-Guizani, Leader adjoint de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0807

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juin 2026 en y retirant le point 20.066 et en y ajoutant les points 40.008 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 0808

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 0809

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 0810

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à ESII Canada inc., pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution de gestion de files d'attente et de prise de rendez-vous en ligne, pour tous les points de service des bureaux Accès Montréal, des bureaux des permis et des points de services de la cour municipale, pour la période du 19 août 2026 au 18 août 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 440 703,52 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 avril 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267655002

CE26 0811

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Info-Tech Research Group inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de licences permettant l'accès à des services de recherche et de conseil en technologies de l'information, pour la période du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 126 995,62 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 avril 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction architecture et technologie, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1265942005

CE26 0812

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 563 814,42 \$, taxes incluses, pour les services de location de divers équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre des contrats accordés à Transport H. Cordeau inc., MWM Équipement Spécialisé et Groupe Thermo-Lite inc. (CE25 1318);
- 3 - d'autoriser une dépense de 28 190,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 84 572,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1269445004

CE26 0813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 702 262,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services de développement pour solutions numériques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG25 0114);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1267655003

CE26 0814

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements scénographiques afin de compléter les travaux d'aménagement de l'Espace du Cœur-Nomade situé au 3170, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 027 332,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21351;
- 2 - d'autoriser une dépense de 51 366,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1266504003

CE26 0815

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Unique Mobilier, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier afin de compléter l'aménagement de l'Espace du Cœur-Nomade situé au 3170, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 140 629,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21373;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 062,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1266504004

CE26 0816

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Les Innovations CR34TE inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en œuvre technique des équipements pour l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 153 117,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21358;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1266010001

CE26 0817

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, les contrats pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses installations de la Ville (lots 1 à 6), aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21331 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Axia services (lots 1 et 2)	2 619 500,77 \$
Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (lots 3 à 6)	4 452 592,67 \$

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Axia services et Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1268321001

CE26 0818

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle, USD Global inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à distribuer à la Ville, sur demande, des outils de collecte des ordures ménagères, pour 2026 et 2027, soit pour une somme maximale de 279 491,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21362;
- 2 - d'autoriser une dépense de 13 974,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle, Plasti-Bac inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des ordures ménagères, pour 2026 et 2027, soit pour une somme maximale de 2 341 207,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21362;

- 2 - d'autoriser une dépense de 117 060,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Plasti-Bac inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1269403002

CE26 0819

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 708 011,60 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG23 0650) et cédé à GFL Environmental inc. (CG25 0493);
- 3 - d'autoriser une dépense de 10 620,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 4 - d'autoriser une dépense de 107 794,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 107 794,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1267075001

CE26 0820

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 303 927,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sulfate d'aluminium acidifié 5 % à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Kemira Water Solutions Canada inc. (lot 3) (CG24 0576);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1260472001

CE26 0821

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, par laquelle Mabarex inc., s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des lampes UV 20 kilowatts utilisées sur les réacteurs ultraviolets des usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 831 254,25 \$, taxes incluses;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Mabarex inc.;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à prolonger le contrat pour un maximum de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1260427001

CE26 0822

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, le béton prémélangé et le remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21360;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Béton Provincial ltée	1	3 943 251,59 \$
Amrize Canada inc.	2	716 098,79 \$

- 2 - de procéder aux évaluations du rendement de Béton Provincial ltée et d'Amrize Canada inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1269462002

CE26 0823

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Tacel ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des unités de contrôleurs de feux de circulation de type ATC, pour une somme maximale de 477 514,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21121;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des projets d'aménagement urbain, des services corporatifs ou des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Orange Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des cabinets de feux de circulation de type ATCC, pour une somme maximale de 2 242 011,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21121;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Orange Traffic inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des projets d'aménagement urbain, des services corporatifs ou des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1268848006

CE26 0824

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Hebdraulique inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces hydrauliques pour le parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une somme maximale de 314 244,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21302;
- 2 - d'autoriser une dépense de 62 848,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Hebdraulique inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1265593024

CE26 0825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Electro Performance G.L. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de conception et de gestion d'un réseau électrique temporaire complet, dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 489 839,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21382;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1267317003

CE26 0826

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, par laquelle T.M.S. Maîtres des Camions ltée, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de réparation de moteurs diesel et de transmissions de camions poids lourds (lots 1 à 5) de la Ville, pour une somme maximale de 3 070 844,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21243;
- 2 - d'autoriser une dépense de 460 626,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de T.M.S. Maîtres des Camions ltée;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1265593023

CE26 0827

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres conclues avec Trois Diamants Autos (1987) ltée (CG24 0508 et CG26 0114) à Olivier Mascouche Chrysler Dodge Jeep Ram inc., pour la fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler et le service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1265593021

CE26 0828

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité civils et électriques, à l'intersection des boulevards Alfred-Nobel et Hymus, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 780 608,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516107;

- 2 - d'autoriser une dépense de 156 121,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 156 121,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1268848007

CE26 0829

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) et de Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 160 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2605-200354-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 194 312,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 063 613,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1266459001

CE26 0830

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Constructions Concreate Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 177 535,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 517301;
- 2 - d'autoriser une dépense de 476 630,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Constructions Concreate Itée;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1267231015

CE26 0831

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Fer-Pal construction Itée (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduite d'eau de 600 millimètres en fonte grise longeant l'autoroute 15 Nord et la bretelle Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 619 812,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2616-201370-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 74 377,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 46 836,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Fer-Pal construction Itée (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1260506001

CE26 0832

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle CGI Environnement inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de réparation de conduites d'égouts, pour une somme maximale de 622 344,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2625-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 182,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 547,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1268023002

CE26 0833

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Orange Paysagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux d'aménagement paysager dans le boulevard Henri-Bourassa, du boulevard Pitfield à l'avenue Félix-Leclerc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 416 289,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327402;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 443,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 476,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Orange Paysagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1267231029

CE26 0834

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réfection de l'escalier Duluth dans le parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 267 699,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6036;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 540 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 57 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1258154002

CE26 0835

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de modernisation de l'aire de jeux de la Salamandre au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 667 857,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6159;
- 2- d'autoriser une dépense de 133 571,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 178,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;

- 4- d'autoriser une dépense de 58 338,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1268196001

CE26 0836

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 144 522,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG25 0653);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1266274001

CE26 0837

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour couvrir une partie des travaux et délais supplémentaires engendrés à la suite d'un dégât d'eau important, dans le cadre du contrat accordé à Construction Savco inc., pour les travaux de restauration et de rénovation patrimoniale de la maison Smith au parc du Mont-Royal (CG24 0720), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 363 962,41 \$ à 3 593 912,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1267292002

CE26 0838

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 48 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, des contrats de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du programme annuel d'investigations des structures routières et connexes de la Ville (lots 1 et 2), aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21276 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Services EXP inc. (lot 1)	1 313 359,43 \$
IGF axiom inc. (lot 2)	934 163,25 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Les Services EXP inc. et IGF axiom inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats, pour un maximum de deux périodes additionnels de 12 mois chacune, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1267231025

CE26 0839

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle AFI par Edgenda inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de conception et de diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires (lot 3), pour une somme maximale de 127 737, 23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21306;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1269859003

CE26 0840

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à WAA Montréal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels de conception, d'élaboration de documents d'exécution et la surveillance des travaux de restauration de deux tronçons d'une berge dans le secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 701,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21350;
- 2- d'autoriser une dépense de 21 555,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1269972001

CE26 0841

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nature Action Québec inc., pour les services professionnels et techniques de mise en œuvre des mécanismes de concertation et du plan de conservation du paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit une somme de 190 612 \$, taxes non applicables, conformément à son offre de service en date du 4 mai 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1260426001

CE26 0842

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession de deux entente-cadres de services professionnels conclues avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différents ententes-cadres;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1265583002

CE26 0843

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la cession de quatre contrats de services professionnels intervenus avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différents contrats;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1265583003

CE26 0844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Rümker (9276-2723 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels de conception de l'exposition « Poptopia » à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 046,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21347;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 005 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Rümker (9276-2723 Québec inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1269433002

CE26 0845

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels en sécurité routière pour l'analyse des endroits où surviennent des collisions mortelles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 343 344,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21324;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1265666001

CE26 0846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Société Conseil Groupe LGS, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'implantation de la solution Oracle HCM Cloud, pour une somme maximale de 2 808 643,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21312;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Société Conseil Groupe LGS;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1267684004

CE26 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 4455878 Canada inc. (Bruser), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels d'auscultation de 22 stations de pompage du réseau principal d'égouts, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 052 017,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21319;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 4455878 Canada inc. (Bruser);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1267931001

CE26 0848

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la convention de prêt et de subvention intervenue entre la Fédération canadienne des municipalités, en sa qualité de fiduciaire du Fonds municipal vert, et la Ville de Montréal relativement aux versements maximaux d'une subvention de 1 666 660 \$ et d'un prêt de 8 333 330 \$, en lien avec les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque et l'espace culturel du Cœur-Nomade, le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et la directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière et trésorière à signer la convention de prêt et de subvention prévue à cet effet;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1266504001

CE26 0849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre le boulevard Joseph-Versailles et l'avenue Durocher, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 1 608 828 \$, net de ristourne et non taxable, à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1268698001

CE26 0850

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., en vue de la tenue de l'exposition intitulée « L'odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère;
- 2- d'autoriser une dépense de 431 156,25 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 43 115,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1269433003

CE26 0851

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue entre la Ville et l'Agence de mobilité durable, afin de modifier les modalités de versement des frais de gestion et le calendrier des virements annuels.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1265548007

CE26 0852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente avec la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant l'autorisation à la Ville de Montréal de réinvestir le montant de la subvention versée dans le cadre de l'entente signée le 21 mars 2018, mais non engagé, pour les travaux de réhabilitation de terrains contaminés situés sur son territoire (CM18 0525).

Adopté à l'unanimité.

20.043 1268383003

CE26 0853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de commutateurs et produits réseau, pour le maintien et la modernisation des infrastructures réseau, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 12 014 887,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1265566001

CE26 0854

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Anne Marchand, en vue de la tenue de l'exposition « Matières à penser : design et résilience environnementale » à la Biosphère, du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1269442005

CE26 0855

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de trois parcelles de terrain correspondant à trois parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4952,5 mètres carrés situées au sud-ouest du chemin Dalton et au sud-est du boulevard Cavendish, dans la Ville de Mont-Royal, à des fins de rue pour le prolongement du boulevard Cavendish;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et la cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 900 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1265639003

CE26 0856

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de deuxième addenda de la promesse tripartite par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1254501006

CE26 0857

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, aux fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Place-Saint-Henri, le lot volumétrique 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 364,3 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Saint-Jacques Ouest, de la place Saint-Henri et de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 495 150 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1258290005

CE26 0858

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal les lots 6 575 502, 6 575 506 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et crée des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction sur le lot 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public les lots 6 575 502, 6 575 506, 1 185 632 et 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1268290004

CE26 0859

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Conseil national de recherche du Canada, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} août 2026, des locaux situés au 7140, rue Albert-Einstein, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 87,32 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 119 040 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1268933004

CE26 0860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2026, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules, pour un loyer total de 407 663,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1265941011

CE26 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour les travaux additionnels requis dans le cadre du bail conclu avec 9227-9702 Québec inc. (CG25 0120 et CG25 0368), majorant ainsi la dépense maximale du contrat à 2 345 490 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1264565001

CE26 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Vue Phase IV inc., un espace à bureaux situé au 7409, rue Mountain Sight, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 9 000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans et 22 jours, à compter du 10 mars 2026, moyennant un loyer total de 5 807 275,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1264565004

CE26 0863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), à titre gratuit, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7487, 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale de 3 955 pieds carrés, à des fins d'entreposage de nourriture pour animaux et équipements liés aux activités communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1265323011

CE26 0864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue à 3/4 oz inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, un local d'une superficie de 2 190 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 7335, rue du Mile End, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de transformation alimentaire, moyennant un loyer total de 87 361,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1268682007

CE26 0865

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à Projet Ado communautaire en Travail de rue, à titre gratuit, du 19 mai 2026 au 31 mai 2027, un local au sous-sol de l'immeuble situé au 5600, 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 100 pieds carrés, à des fins d'entreposage de deux vélos et équipements liés aux activités communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1265323012

CE26 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour une période de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un site d'une superficie de 941 mètres carrés situé sur une partie du lot 4 727 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Canal de Lachine, dans le prolongement de la rue de Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de maintien et d'entretien de deux conduites d'eau de 600 millimètres chacune, pour un loyer total de 117 330,78 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1265941012

CE26 0867

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à SFT Montréal (Séminaire des Femmes en Transport de Montréal) afin de réaliser sa programmation d'activités pour l'année 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1265548005

CE26 0868

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, pour le projet « Concertation régionale intersectorielle 2026-2028 », pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 mars 2029;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1268071001

CE26 0869

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement de projets d'habitation conclue entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville de Montréal (CG25 0623).

Adopté à l'unanimité.

20.060 1260435001

CE26 0870

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École de technologie supérieure pour soutenir la stratégie de déploiement d'Ax.c, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1267952001

CE26 0871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Zú, pour la réalisation du projet de Pôle d'innovation et de commercialisation en créativité numérique, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1268180002

CE26 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour la réalisation de son projet « Halte-répît » pour la période se terminant le 30 juin 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1264819002

CE26 0873

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 100 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets des événements autochtones 2026 :

Nom légal de l'organisme	Journée(s) soulignée(s)	Montant recommandé
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Montréal Autochtone)	Journée nationale des peuples autochtones - 21 juin	20 000 \$
Chemin des mille rêves (Pumun Meshkenu)	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre	15 000 \$
Centre de Justice des Premiers Peuples de Montréal / Tiohtià:ke (First Peoples' Justice Centre of Tiohtià:ke/Montreal)	Journée nationale des peuples autochtones - 21 juin Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre	20 000 \$
Je lis autochtone!	325 ^e anniversaire du Traité de la Grande paix de Montréal - 4 août	10 000 \$
Orchestre Hochelaga	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre	12 900 \$
Projet Tshuapamitin	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre	7 100 \$
Tkanios Centre	325 ^e anniversaire du Traité de la Grande paix de Montréal - 4 août	15 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1265712001

CE26 0874

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à Essor économique Québec Tech, pour accélérer le développement de l'écosystème technologique de la métropole, pour la période de 2026 à 2029;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1267952002

CE26 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour les services de sécurité dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 et 2), pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 880 543,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21370;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1267317002

CE26 0876

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le budget 2026 de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1268848003

CE26 0877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de déléguer au conseil de la Ville la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, le temps nécessaire pour compléter le projet, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1269246001

CE26 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);
- 2 - d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1268164001

CE26 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la réaffectation du solde de 5 000 000 \$ du Fonds de réserve pour projets innovants, constitué en vertu de l'entente ente l'Agence de mobilité durable et la Ville, pour la période 2020-2024 (CM19 1364), afin de l'intégrer dans le Fonds de réserve pour fonctionnement prévu dans l'entente actuelle entre les deux parties (CM25 1008);

- 2 - de permettre l'utilisation du solde rétroactivement, soit à compter de la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle entente.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1265548002

CE26 0880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de mandater la Direction des grands projets de transport en partenariat pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux câblés aériens longeant la rue Jean-Talon Est, entre la 24^e Avenue et le rue de Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2 - de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4 - d'autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville;
- 5 - de confirmer l'engagement de la Ville à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 330 000 \$, avant taxes, si la Ville décidait de reporter ou d'abandonner la demande d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1261019001

CE26 0881

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession des surplus de végétaux et des récoltes, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif demandeurs, ci-après indiqués, et situés sur le territoire de la Ville :

- La ruelle de l'avenir
- Espace Jeunesse en marche
- Nature Action Quebec
- On sème
- Jeunesse au Soleil / Sun Youth organisation
- Bouffe-Action de Rosemont

Adopté à l'unanimité.

30.006 1262871002

CE26 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation de plusieurs travaux de maintien et de développement au Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1268781001

CE26 0883

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de Pierre Séguin, le don de huit bonsaïs pour le Jardin botanique de Montréal d'une valeur totale établie par un évaluateur externe à 196 509 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Pierre Séguin, au montant de 196 509 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1262871001

CE26 0884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non-objection en réponse à l'Avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire – Reconstruction du pont-tunnel* (L.R.C. (1985), ch. 32 (4^e suppl.)), situé sous les voies ferroviaires du Canadien Pacifique Kansas City, passant au-dessus du nouveau Réseau express métropolitain à Montréal, entre la rue Jean-Talon Ouest et la rue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (PM 48.78);
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1267211003

CE26 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2026 ou au 1^{er} mars 2027, selon la catégorie ou la valeur de l'immeuble, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2026-2027-2028.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1266665001

CE26 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler les mandats de Julie Marineau, Roxanne Sayegh et Marylin Thomas à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour leur deuxième mandat respectif, d'une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1268021003

CE26 0887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental des sols contaminés, d'un montant net de ristournes de 72 777,50 \$, ainsi que la dotation du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal d'un montant net de ristournes de 28 302,36 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation et le suivi d'une demande d'autorisation ministérielle et la préparation des plans et devis en lien avec les travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la création d'un habitat aquatique compensatoire au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1265496001

CE26 0888

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire additionnel de 2 125 000 \$, en provenance du fonds réservé - Voirie Locale de compétence locale vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour le colmatage des nids-de-poule sur le réseau artériel et local.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1268788001

CE26 0889

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour, au montant de 1 321 294,87 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais, payable par la Ville à la suite du recours intenté par Groupe Civicam inc., dans le cadre du projet de reconstruction et de réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CG13 0240);
- 2- d'autoriser des crédits additionnels de 1 321 294,87 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la cheffe de division, Litige contractuel, de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner effet au règlement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1269880001

CE26 0890

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt en Cour supérieure d'un pourvoi en contrôle judiciaire de certaines des conclusions du Tribunal administratif du travail dans une décision du 2 avril 2026, par lesquelles est accueillie une plainte en destitution illégale logée par un ancien cadre et est déclaré que ce dernier a subi une lésion professionnelle le 10 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1269284001

CE26 0891

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 1 000 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, d'un recours intenté par Rosemary Lafrenière contre la Ville de Montréal en expropriation déguisée relativement à trois lots vacants portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de la Ville désormais, et dont le litige avait été circonscrit à l'établissement de la valeur marchande de ces terrains, le tout sous réserve de la signature d'une transaction et quittance complète et finale conformément aux modalités approuvées par le Service des affaires juridiques;
- 2- d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à émettre et à transmettre à M^e Annie Kirouac, du Service des affaires juridiques, Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières, le chèque au montant de 632 443,16 \$ à l'ordre de Miller Thomson en fidéicomis ou de Rosemary Lafrenière, selon les instructions de M^e Kirouac, représentant le solde à payer sur la somme globale de 1 000 000 \$, compte tenu du paiement déjà effectué d'un montant de 367 556,84 \$;
- 3- d'autoriser l'établissement de la date de prise de possession des trois lots indiqués plus haut au 28 octobre 2022, strictement afin d'ajuster les taxes foncières à cette date;
- 4- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner plein effet au règlement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1260059001

CE26 0892

Il est

RÉSOLU :

de nommer Shahir Guindi à titre de nouveau président du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1264689001

CE26 0893

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 11 517,91 \$, relative au déplacement de Soraya Martinez Ferrada, mairesse de Montréal, de Sophie Mohsen, conseillère de Ville à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et de Gerlando Guarraggi, conseiller d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, afin de participer au congrès annuel et salon professionnel 2026 de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Edmonton, du 3 au 8 juin 2026;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1268545001

CE26 0894

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1, art. 3), l'ordonnance 23, jointe au présent dossier décisionnel, visant à modifier et établir des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Arrondissement	Nom de l'axe	De	À	Longueur (km)	Type d'intervention	Plage horaire
Saint-Laurent	Côte-Vertu/Sauvé	Décarie	A-15	2,3	Déjà existante (Régularisation du statut de voie réservée)	24 h (7 jours sur 7)
Montréal-Nord	Maurice-Duplessis	Langelier	Limite est de l'arrondissement	0,5	Déjà existante (Travaux en cours/Modification de fonction) Retrait de l'autorisation du vélo (bus et taxi conservés) Ajout de piste cyclable protégée	Aucune modification (Du lundi au vendredi, 6 h 30 - 9 h en direction ouest et 15 h 30 – 18 h en direction est)

Adopté à l'unanimité.

40.001 1264368003

CE26 0895

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, les 13 et 20 juin 2026, jusqu'à 5 h, le 28 juin 2026 et jusqu'à 8 h, le 21 juin 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;

- 2 - d'autoriser Le Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 6 et 13 juin 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme S.A.T. Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 24 juin 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 4 - d'autoriser l'organisme Espace Esc ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 13 et 21 juin 2026 et jusqu'à 7 h, les 14 et 20 juin 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1268994017

CE26 0896

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1260458001

CE26 0897

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 4 522 523 et 4 522 524, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres EFGHJE, le tout tel qu'identifié au plan Q-143 Rivière-des-Prairies, préparé par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, le 11 décembre 2025, sous le numéro 1218 de ses minutes, dossier 23535.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1244386001

CE26 0898

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-222 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 11 159 588 \$ pour financer le « Programme MR-73 et CT-Analyse besoin de remplacement MR-73 et projets infrastructures », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1260460002

CE26 0899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque Kim-Yaroshevskaya » la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1264521004

CE26 0900

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1260522001

CE26 0901

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 2 du Règlement sur les services (26-012), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, visant à décréter que certains services, activités ou unités administratives relèvent de la Direction générale ou de l'une ou l'autre des directions générales adjointes;
- 2- d'autoriser le directeur général à assurer la mise en place des modifications au plus tard le 22 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1260234003

CE26 0902

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Brigadiers scolaires (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1260292001

CE26 0903

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan 2025 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1269768001

CE26 0904

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel des activités réalisées en 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe 2025-2029.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1260068002

Levée de la séance à 10 h 52

70.001

Les résolutions CE26 0807 à CE26 0904 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville